

Appel à projets 2019-bis : Formation de Formateurs

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), avec le Ministère de l'Intérieur français (Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité : DAAEN) et plusieurs partenaires publics et privés, propose un soutien aux établissements qui souhaitent renforcer leur partenariat avec les associations accueillant des migrants. Il s'agit d'établir un continuum entre ces associations et l'université, afin d'améliorer l'orientation des personnes accueillies en mesure de commencer ou reprendre des études, et leur apprentissage du français.

Cet appel vient en complément de l'Appel à projets 2019 du programme AIMES pour l'accueil des étudiants en exil*. L'objectif est de créer une chaîne d'apprentissage entre les associations formant (hors CIR**) aux premiers niveaux de FLE (A1, A2), le plus souvent -faute de moyens- grâce à la contribution de bénévoles, et l'université voisine qui assurera ensuite le perfectionnement (A2 ou B1 vers B2). Les apprenants, ultérieurement intégrés dans un DU « Passerelle » ou un autre dispositif, pourront ainsi atteindre plus rapidement le niveau requis pour suivre une formation universitaire en français ou un parcours professionnel qualifié.

Les établissements sélectionnés recevront de l'AUF, opérant pour tous ses partenaires, un soutien financier qui sera fonction des dispositifs prévus. La subvention attribuée, qui fera l'objet d'une convention de partenariat avec l'AUF, permettra aux établissements d'assurer à titre gracieux un transfert de compétence d'enseignants de FLE vers les bénévoles des associations qui le souhaitent, tout en améliorant la coordination locale des acteurs de l'intégration. Les associations seront invitées à exprimer leurs besoins, auxquels chaque université s'efforcera de répondre.

La date limite de soumission des dossiers est fixée au mercredi 6 novembre 2019 à minuit, pour des actions à mener entre novembre 2019 et novembre 2020.

Le formulaire de candidature est accessible sur le site de l'AUF, via ce lien :

<https://formulaires.auf.org>

Le genre masculin est utilisé dans cet appel à projet comme genre neutre, afin d'alléger le texte.

Pour tout complément d'information, merci d'écrire à : annick.suzor-weiner@auf.org

* les établissements lauréats de l'Appel 2019 du programme AIMES seront prioritaires, sans exclure des établissements qui n'émargent pas au programme mais ont un dispositif d'accueil.

** Contrat d'Intégration Républicaine, mis en oeuvre par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Les partenaires impliqués dans cet appel sont :

Le Ministère de l'Intérieur-Direction pour l'accueil et l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN) ; le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation-Délégation aux Affaires européennes et internationales (DAEI) ; le Ministère de la Culture-Direction Générale de la Langue française et des Langues de France (DGLFLF) ; l'Association des directeurs de centres universitaires d'études françaises pour étrangers (ADCUEFE-Campus FLE) ; la Fondation d'Entreprise Michelin.